

En bref

Le régime suisse de solvabilité illustré par l'assurance-vie

Le point de vue des assurés : de la conclusion du contrat à son expiration

Conclusion du contrat

Un preneur d'assurance décide de souscrire une assurance-vie, par exemple pour assurer financièrement sa famille en cas de coup du sort. Il transfère ainsi les conséquences financières de, par exemple, un risque de décès de son ou sa conjoint(e) et de ses enfants vers l'entreprise d'assurance.

L'entreprise d'assurance vérifie si la demande du preneur d'assurance convient à son modèle d'affaires. Si c'est le cas, elle donne son accord à la conclusion du contrat.

Les deux parties arrêtent dans ce contrat les prestations que l'entreprise d'assurance paiera aux assurés/aux bénéficiaires en cas de décès ou d'invalidité et fixent la hauteur des primes que le preneur d'assurance doit verser à l'assureur-vie.

Rôle de la FINMA

Pour pouvoir exercer son activité, un assureur-vie a besoin d'une autorisation de la FINMA. En revanche, la conclusion d'un contrat individuel relève du droit privé des contrats et n'implique donc que l'assureur-vie et son client.

Durée contractuelle

Pendant la durée du contrat, le preneur d'assurance a l'obligation de s'acquitter de ses primes. En échange, l'assureur garantit qu'il est en mesure de fournir en tout temps les prestations définies dans le contrat. Il investit pour cela l'argent encaissé par le biais des primes de manière aussi rentable que possible. Il dépend à cet égard fortement d'influences exogènes, également sur le plan macroéconomique.

- Si les taux baissent, il doit s'assurer de pouvoir obtenir un rendement suffisant pour remplir sa part du contrat.
- Si la durée de vie moyenne augmente, il doit vérifier que la hauteur des primes s'adapte à cette tendance.
- Si les primes ne tiennent pas, ou insuffisamment, compte des prestations dues, cela influera de manière négative, au fil du temps, sur la situation financière de l'assureur-vie.
- Si, dans les affaires liées à la prévoyance professionnelle, le taux d'intérêt minimum garanti ou le taux de conversion est trop élevé, il devient difficile pour l'assureur de fournir les prestations promises.

De la capacité de l'assureur à gérer ces facteurs et de la manière dont sont conçus ses produits dépend sa stabilité économique, c'est-à-dire sa solvabilité.

Rôle de la FINMA

La FINMA veille en premier lieu à la sécurité financière des assureurs-vie. Elle prend des mesures quand la solvabilité de l'entreprise est menacée. Ainsi, elle s'assure également que les intérêts des assurés sont protégés.

Fin du contrat

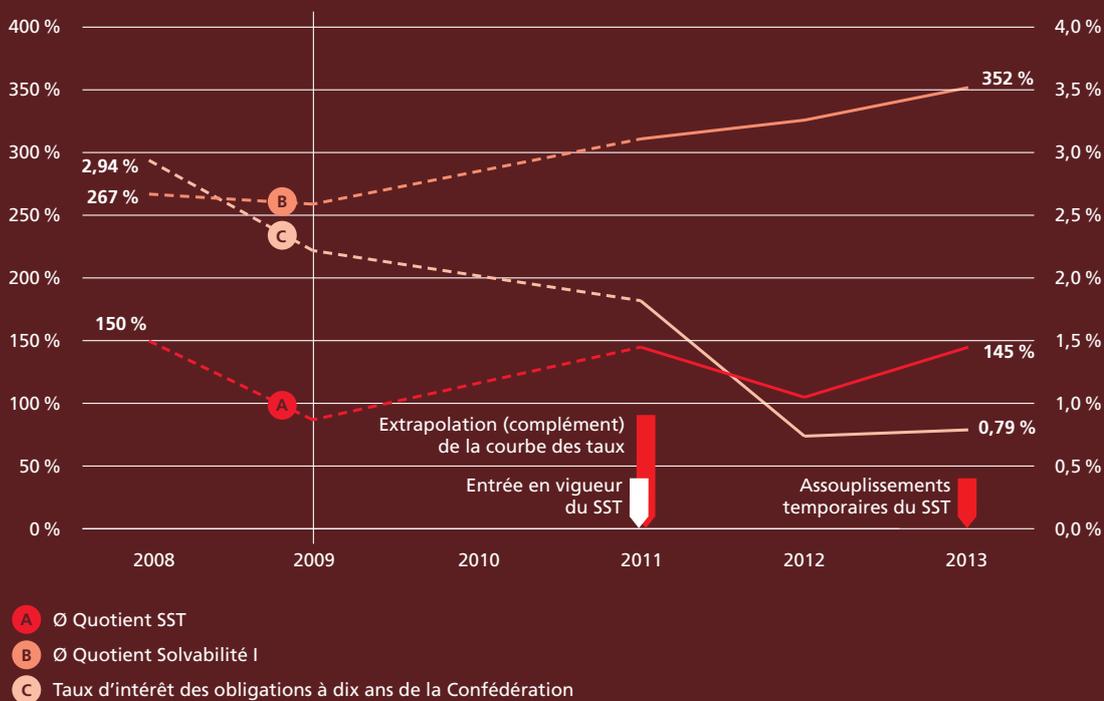
A la fin du contrat, l'assureur-vie doit payer à l'assuré ou à ses proches les prestations prévues. Si l'entreprise d'assurance a garanti des prestations trop élevées, il peut arriver qu'elle ne puisse les payer qu'en se surendettant. Elle peut éventuellement réduire les prestations non garanties.

Rôle de la FINMA

La FINMA ayant exigé en permanence, également au cours des périodes économiquement difficiles, un capital de solvabilité suffisant durant la période sous contrat, l'assureur-vie peut, à l'échéance du contrat, fournir les prestations convenues.

Le Test suisse de solvabilité (SST) est en vigueur depuis 2011. Il s'est avéré être un bon outil pour «prendre la température» et donner aux entreprises une image réaliste de leur situation économique. Il permet à la FINMA d'obtenir une vue d'ensemble de la situation de certaines branches du point de vue du risque ainsi que de l'ensemble du marché.

SST et Solvabilité I : réaction des deux mesures de la solvabilité aux taux bas



Le graphique montre que le SST réagit à des modifications de fond telles que des taux bas, à la différence de l'ancien système de mesure de la solvabilité (Solvabilité I) qui restait insensible face à des modifications économiques fondamentales et renvoie donc un faux semblant de sécurité. Grâce au SST, la FINMA a pu réagir à temps et prendre les mesures nécessaires pour que les entreprises d'assurance renforcent leurs fonds propres. Les preneurs d'assurance s'en sont également trouvés protégés.